

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

CST CSP 9803

ENTRÉE AVANT L'ÂGE DE 13 OU 10 ANS - RENOUVELLEMENT

Références réglementaires :

- L. 423-21 du CESEDA ;
- Art. 7 bis (e) de l'accord francoalgérien ;
- Art. 7 ter (d) de l'accord francotunisien.

Conditions d'octroi :

- être âgé de moins de 19 ans lors de la demande ;
- être entré en France avant l'âge de 13 ans et y résider depuis avec au moins l'un de ses parents (sauf pour les algériens ou tunisiens : être entré en France avant l'âge de 10 ans et résider habituellement depuis) ne concerne pas les enfants entrés par regroupement familial ;
- ne pas constituer de menace pour l'ordre public.

RECOMMANDATIONS

même adresse).

Vous devez fournir les originaux et les photocopies de tous les documents ci-dessous.

Les photocopies doivent être lisibles, format A4, sans agrafes et triées dans l'ordre de la liste.

Les documents en langue étrangère doivent être traduits par un traducteur assermenté auprès d'une cour d'appel.

PIÈCES À FOURNIR (originaux et photocopies)

recto-verso de la CNI ou carte de séjour de l'hébergeant (nb : la carte de séjour de l'hébergeant doit indiquer la

ACCÈS À UNE CARTE DE SÉJOUR DE 10 ANS

RLD-UE 3148 / CR 1400 / CR 1513

Sous réserve de ne pas constituer une menace pour l'ordre public :

Algériens: accès à une carte de 10 ans en primo-délivrance (CRA A725)

Tunisiens: après 3 années de séjour régulier sur justification de ressources stables et suffisantes (CR 1400) ou après 5 années de séjour régulier sous couvert d'un dernier titre « vie privée et familiale » (CR 1513)

Autres nationalités: après 5 années de séjour régulier en France (réduit à 3 ans pour les ressortissants du Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République centrafricaine, Congo (Brazzaville), Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Togo), sous réserve de justifier des conditions suivantes:

- ° Ressources suffisantes et stables (niveau SMIC minimum apprécié sur les 5 dernières années) ou être titulaire de l'AAH
- Avis d'imposition sur les 5 dernières années, derniers bulletins de paie, attestation de l'employeur, etc.

□ 3 photographies d'identité récentes (format 3,5 cm x 4,5 cm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005

- et/ou attestation de la MDPH et de la CAF de versement de l'AAH
- ° Intégration républicaine et maîtrise de la langue française
- Attestation de clôture du contrat d'intégration républicaine (si vous en avez signé un)
- Justificatif de la maîtrise du niveau A2 en français (diplôme français, DELF ou TCF de niveau A2 minimum) sauf + de 65 ans

REMISE DU TITRE DE SÉJOUR ET TAXES À PAYER

Vous recevrez un SMS ou un courrier lorsque votre nouveau titre de séjour sera disponible en préfecture, vous précisant le montant des timbres fiscaux à acquitter, que vous pouvez acheter sur timbres.impots.gouv.frou en bureau de tabac :

Renouvellement d'un titre de séjour « entrée avant l'âge de 13 ou 10 ans » : 225€

Accès à une carte de 10 ans : 225€

Pénalité de retard en cas de prise de rendez-vous tardive : 180€